

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le treize février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Delphine ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, Mme Françoise JEANNERET, M. Bertrand DEMAREST.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Frédéric MANCEAU (donne pouvoir à M. Lamour), M. Stéphane DELALANDE (donne pouvoir à M. Facchin), M. Badreddine ZIANE (donne pouvoir à M. Philippe), M. Jean-Pierre LENTIGNAC (donne pouvoir à M. Hamon).

ETAIENT ABSENTES NON EXCUSEES ET NON REPRESENTEES : Mme Christel CORNAT, Mme Mireille BABONNEAU.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette BROSSEAU.

Le quorum est constaté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

- Décision n° 2014-015 – Signature de la proposition d'assurance tous risques exposition pour l'exposition « les Mangas » du 11 avril au 19 mai 2014 avec la SMACL, pour un montant de 36.96 euros.

- Décision n° 2014-016 – Signature des conventions annuelles de formation professionnelle continue avec le GRETA Est Essonne pour des actions de remises à niveau en français et en mathématiques, destinées à deux agents de la collectivité, du 07 janvier au 20 février 2014, pour un montant de 924 euros.

- Décision n° 2014-017 – Signature de la convention de formation avec l'organisme Les Formations d'experts pour l'action de formation « Mandature 2014 : tout ce qu'il faut savoir » le 30 janvier 2014, pour un montant de 420 euros TTC.

- Décision n° 2014-018 – Signature d'un contrat d'engagement pour la réalisation d'ateliers origami dans le cadre du festival Ici Ailleurs destination Japon avec l'organisme Neko Institute, pour un montant de 560 euros TTC.

- Décision n° 2014-019 - Signature d'un contrat d'engagement pour la réalisation d'une journée découverte de la culture japonaise à l'accueil de loisirs maternel dans le cadre du festival Ici Ailleurs destination Japon avec l'organisme Neko Institute, pour un montant de 450 euros TTC.
- Décision n° 2014-020 – Signature d'un contrat d'engagement pour la réalisation d'un stage de mangas dans le cadre du festival Ici Ailleurs destination Japon avec l'organisme Neko Institute, pour un montant de 950 euros TTC.
- Décision n° 2014-021 – Signature de la proposition d'assurance de la SMACL tous risques objets pour le matériel de sonorisation du festival ROCK du 07 au 09 février 2014, pour un montant de 62 euros.
- Décision n° 2014-022 – Signature d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'un karaoké intergénérationnel dans le cadre du festival Ici Ailleurs destination Japon avec l'organisme Studiowatts Productions, pour un montant de 602 euros TTC.
- Décision n° 2014-023 – Signature de la proposition d'engagement au service FAST pour un poste au sein de la Direction Générale des Services, pour un montant de 156 euros.
- Décision n° 2014-024 – Signature d'un contrat de prestation pour la mise en place et les animations « Parcours fauteuil, parcours cécité, basket fauteuil et judo en cécité » la 24 avril 2014 avec le comité départemental handisport de l'Essonne, pour un montant de 450 euros TTC.
- Décision n° 2014-025 – Signature d'une convention de mandat pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie avec la société VALOENERGIE, pour un montant égale à 15% du montant hors taxe de la vente des certificats.
- Décision n° 2014-026 – Signature d'un contrat d'engagement pour la réalisation d'une prestation visite guidée par deux conférenciers au musée de l'armée des Invalides le mardi 11 avril 2014, pour un montant de 260 euros TTC.

Madame ANTONETTI : Je vous propose d'approuver les procès verbaux des séances des conseils municipaux des 28 novembre 2013, du 19 décembre 2013 et du 14 janvier 2014.

VOTE : Pour approuver les procès verbaux des séances des conseils municipaux des 28 novembre 2013, du 19 décembre 2013 et du 14 janvier 2014, **à la majorité absolue.**

Madame ANTONETTI : Donne lecture de l'ordre du jour :

Affaires culturelles

– Tarifs du stage « Danse J-Pop » dans le cadre de l'aide culturelle aux projets de territoire pour l'année scolaire 2013-2014 - Rapporteur Alain LAMOUR

Affaires scolaires

– Autorisation donnée à Madame le Maire de solliciter auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de partenariat « dispositif d'aide aux vacances des enfants locale -AVEL » avec la caisse d'allocations familiales de l'Essonne - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

- Participation financière des familles pour les séjours linguistiques 2014 - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Travaux

– Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention d’occupation du domaine privé de la commune avec la société TUTOR-SEQUANTIC TELECOM pour la mise à disposition d’un local Energie - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Merci de noter : La durée de la convention sera de 12 ans et non de 25 ans comme initialement proposée dans la délibération.

– Autorisation donnée à Madame le Maire de signer l’avenant n°1 au marché pour la construction de l’espace mutualisé Jean FERRAT (marché n°2013-14) avec la société AMT (lot n°1) - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Développement économique

– Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention avec la boulangerie « le fournil de la Basilique » et son gérant Monsieur SAMMARTANO Pascal Georges Vincent, dans le cadre d’une indemnisation amiable - Rapporteur Stéphane DELALANDE

Personnel

– Modification du tableau du personnel - Rapporteur Gilbert BOUDET

Finances

– Validation définitive des charges transférées en 2013 à la Communauté d’Agglomération du Val d’Orge par la ville de Longpont-sur-Orge - Rapporteur Delphine ANTONETTI

– Vote des taux des impôts directs 2014 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

– Reprise anticipée des résultats 2013 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

– Examen et vote du budget primitif 2014 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

I - TARIFS DU STAGE « DANSE J-POP » DANS LE CADRE DE L’AIDE CULTURELLE AUX PROJETS DE TERRITOIRE POUR L’ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 - Rapporteur Alain LAMOUR

Monsieur LAMOUR : Dans le cadre de l’aide culturelle aux projets de territoire, le service culturel organise un stage de danse J-Pop.

Ce stage pour les jeunes entre 9 et 15 ans sera organisé en partenariat avec l’association longipontaine Longpont Demain pendant la seconde semaine des congés de pâques 2014, soit du lundi 21 au vendredi 25 avril 2014, de 14h à 17h, soit 15h de stage. Le nombre de participants sera de 15 maximum.

Considérant la nécessité de fixer les montants des participations familiales pour cette activité, nous vous proposons de fixer les tarifs de la façon suivante :

- 40 € la semaine pour les Longipontains,
- 60 € la semaine pour les adhérents de l’association Longpont Demain non résidents,
- 100 € la semaine pour les non résidents.

Le tarif longipontain sera appliqué au personnel municipal.

Les recettes seront perçues dans le cadre de la régie unique de recettes « RR 31 » et inscrites aux chapitre et article nécessaires du budget en cours.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs proposés.

VOTE : Pour approuver les tarifs du stage « Dance J-Pop », à la majorité absolue.

II - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SOLLICITER AUPRES DE L'ETAT LA DOTATION D'EQUIPEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX -

Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : Comme l'an passé la Commune de Longpont sur Orge est éligible à la DETR (Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux).

Nous avons donc la possibilité de solliciter une subvention dont le taux sera compris entre 20 et 30 % du montant HT de notre projet pour l'année 2014.

Je vous propose en conséquence de solliciter une subvention pour l'acquisition de matériel pour la cuisine centrale de Lormoy. En effet, il n'a pas été renouvelé depuis plus de 20 ans :

Station lavante/séchante	54 265
Essoreuse	2 766
Trancheuse	1 827
Chauffante	4 582
Chariot de débarrassage	756
Chariots de service (2)	640
Chariot de manutention	367
Four	20 944
Armoire froide	<u>2 566</u>
TOTAL	88 713 € HT

Nous avons également la possibilité, au titre de cette DETR, d'acquérir du mobilier pour les réfectoires scolaires et je vous propose d'inscrire les tables et les chaises du réfectoire de la cantine de l'espace Jean Ferrat pour un montant de 13 430 € HT.

Le montant total de la dépense est estimé à : 102 143 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention de 30 643 euros.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, à la majorité absolue.

III - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT « DISPOSITIF D'AIDE AUX VACANCES DES

ENFANTS LOCALE -AVEL » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : La caisse d'allocations familiales de l'Essonne a mis en place, à compter du 1er janvier 2014 le dispositif Vacaf Ave (Aide aux vacances enfants locale) pour les séjours d'enfants et d'adolescents organisés par des organismes vacances dont le siège social se situe en France métropolitaine et ayant passé convention avec elle.

L'aide aux vacances concerne les enfants et adolescents âgés de 4 à 19 ans et 11 mois bénéficiaires de l'aide aux vacances, issus de familles allocataires de la CAF de l'Essonne répondant aux critères d'attribution fixés annuellement par son conseil d'administration. Cette aide ne peut être utilisée qu'une seule fois par an.

La CAF de l'Essonne propose une convention de partenariat visant à régir les relations financières entre les organisateurs de séjours et la CAF de l'Essonne dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf Ave.

Cette convention est d'une durée de 3 ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale – AVEL ».

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat « Dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale – AVEL », **à la majorité absolue.**

IV - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LES SEJOURS LINGUISTIQUES 2014 - Rapporteur Marie-Thérèse SCHMALTZ

Madame SCHMALTZ : Le service jeunesse propose des séjours linguistiques organisés par l'organisme « Pro Lingua », destinés aux enfants de 12 à 17 ans :

- du 12 au 19 avril 2014 et du 19 avril au 26 avril 2014 à Chelmsford pour les 12/14 ans
- du 12 au 19 avril 2014 et du 19 avril au 26 avril 2014 à Norwich pour les 14/17 ans,

Le montant des séjours en 2013 s'élevait à 700 €/séjour.

La participation financière des familles sera calculée en fonction du quotient familial sur la base de 80 % du coût de chacun des séjours.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la participation financière des familles.

VOTE : Pour fixer la participation financière des familles aux séjours linguistiques 2014, **à la majorité absolue.**

V - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIETE TUTOR-SEQUANTIC TELECOM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENERGIE - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Longpont sur Orge par la société TUTOR-SEQUANTIC TELECOM délégataire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, cette société demande de pouvoir disposer d'un local Énergie, d'où partira tout le réseau (surface du local environ 25 m2).

Le site des salaisons est le lieu le plus approprié puisqu'il se situe à proximité de la route départementale d'où arrivent les fibres permettant de construire la boucle d'alimentation.

Il est donc proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé de la commune avec la société TUTOR-SEQUANTIC TELECOM pour la mise à disposition d'un local Énergie, pour une durée de vingt-cinq ans renouvelable une fois et ce pour un euro symbolique.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé de la commune avec la société TUTOR-SEQUANTIC TELECOM pour la mise à disposition d'un local Énergie, pour une durée de vingt-cinq ans renouvelable une fois et ce pour un euro symbolique.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, M. Bertrand DEMAREST, M. Frédéric MANCEAU, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE.

Abstentions : Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, Mme JEANNERET.

VI - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE MUTUALISE JEAN FERRAT (MARCHE N°2013-14) AVEC LA SOCIETE AMT (LOT N°1) - Rapporteur Alexandre FACCHIN

Monsieur FACCHIN : Un problème de mise en œuvre du dallage a été soulevé par les entreprises lors des réunions préparatoires suite aux erreurs d'interprétation des pièces écrites de l'appel d'offres.

La solution la plus économique pour remédier à ce problème est de mettre en œuvre l'isolant, prévu en sous face de dallage, sur la surface du dallage et de prévoir une chape qui viendrait par-dessus.

Les contraintes structurelles entre l'ossature bois et les éléments de gros œuvre obligeaient à ne pas désolidariser le dallage des longrines, afin d'éviter tous tassements différentiels entre les différents éléments de structure bois.

Le devis correspondant à la mise en place d'une chape auto-nivellante est de 33 320 euros hors taxes.

Pour mémoire, le montant du lot n°1 était de 588 899 €HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché pour la construction de l'espace mutualisé Jean Ferrat.

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché pour la construction de l'espace mutualisé Jean Ferrat.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, M. Bertrand DEMAREST, M. Frédéric MANCEAU, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE.

Abstentions : Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, Mme JEANNERET.

VII - AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA BOULANGERIE « LE FOURNIL DE LA BASILIQUE » ET SON GERANT MONSIEUR SAMMARTANO PASCAL GEORGES VINCENT, DANS LE CADRE D'UNE INDEMNISATION AMIABLE - Rapporteur Stéphane DELALANDE

Monsieur DELALANDE : La ville de Longpont sur Orge a mis en place une commission d'indemnisation amiable de dommages de travaux publics afin d'évaluer la conséquence directe de la baisse du chiffre d'affaire engendrée par les travaux réalisés par la ville et la Communauté d'agglomération du Val d'Orge sur la Place des Combattants.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Marie à signer la convention avec Monsieur SAMMARTANO Pascal Georges Vincent, gérant de la boulangerie « le fournil de la Basilique ».

VOTE : Pour autoriser Madame le Maire à signer la convention avec Monsieur SAMMARTANO Pascal Georges Vincent, gérant de la boulangerie « le fournil de la Basilique », **à la majorité absolue.**

VIII - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL - Rapporteur Gilbert BOUDET

Monsieur BOUDET : Dans le cadre d'une évolution de carrière certains agents peuvent accéder au grade supérieur, soit par voie de concours, soit par promotion interne ou avancement de grade en fonction des possibilités statutaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE POLICE

SUPPRESSION	CREATION
ef de service de police municipale	ef de service de police municipale principale classe

VOTE : Pour modifier le tableau des effectifs.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, M. Bertrand DEMAREST, M. Frédéric MANCEAU, M.

Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE, Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, Mme JEANNERET.

Abstentions : Mme Nicole NASTEV, M. Philippe CIUCIU.

IX - VALIDATION DEFINITIVE DES CHARGES TRANSFEREES EN 2013 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE PAR LA VILLE DE LONGPONT-SUR-ORGE - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : La présente délibération a déjà été délibérée en date du 13 décembre 2013 mais il y a eu une erreur matérielle dans les chiffres inscrits.

La CLETC du 4 décembre 2012 a acté une évaluation provisoire des transferts de charges de la Commune de Longpont sur Orge et la détermination prévisionnelle de l'attribution de compensation allouée à la Commune. L'attribution de compensation prévisionnelle de 2012 s'est établie à 328831.56 € lors de la CLETC du 4 décembre 2012.

Cette CLETC avait pour objet d'actualiser et/ou confirmer ces évaluations de transferts de charges et de prendre en compte les dernières dispositions adoptées à l'article 40 de la 3ème LFR 2012. L'attribution de compensation définitive de 2013 s'élève à 246 350.53€.

Il est proposé au conseil municipal de valider définitivement les charges transférées en 2013 à la communauté d'agglomération du val d'Orge.

VOTE : Pour valider définitivement les charges transférées en 2013 à la communauté d'agglomération du val d'Orge, **à la majorité absolue.**

X - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS 2014 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes qui dégageront un produit estimé de 4 280 000 €. L'augmentation du produit est due à l'augmentation naturelle des bases.

- Taxe d'Habitation	: 18,55 %
- Taxe Foncier Bâti	: 16,80 %
- Taxe Foncier Non Bâti	: 85,45 %

VOTE : Pour maintenir les taux des impôts directs 2014.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Bertrand DEMAREST, M. Frédéric MANCEAU, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE.

Contre : Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, JACQUIN, Mme JEANNERET.

XI - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2013 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le résultat prévisionnel de l'exercice 2013 établi par l'ordonnateur et attesté par le comptable (trésorier de Montlhéry) est le suivant :

<u>Fonctionnement (€)</u>	<u>Investissement (€)</u>
• Excédent de clôture 2013	+ 1 256 888.10
• Déficit de clôture 2013	- 845 979.69
• Restes à payer	- 733 276.31
• Restes à percevoir	+ 442 337.98

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2013 n'a pas été approuvé, et conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au 4 du Chapitre 5 du Titre 3 du Tome II de l'instruction M14, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013, de la manière suivante :

	<u>Fonctionnement (€)</u>	<u>Investissement (€)</u>
• Affectation du résultat de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	- 1 256 888.10	+ 1 256 888.10

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et à leur affectation au budget 2014 comme suit :

- Affectation de 1 256 888.10€ à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014

VOTE : Pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et leur affectation au budget 2014.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Jean JACQUIN, M. Bertrand DEMAREST, M. Frédéric MANCEAU, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE.

Abstentions : Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, Mme JEANNERET.

XII - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Le projet de budget primitif traduit concrètement la mise en œuvre des projets de la municipalité :

- La poursuite du programme de construction des équipements publics, avec en 2014 la poursuite et la fin de l'équipement Jean Ferrat qui accueillera les centres de loisirs et les classes élémentaires.
- Le maintien de la politique d'un service public de qualité

Les principaux chiffres à retenir :

I - Section de fonctionnement

Comme chaque année, il est prévu un autofinancement d'au moins 900 000 €.

Concernant le chapitre 11, Charges à caractère général, les prévisions budgétaires pour 2014 ont été augmentées de 1 % par rapport au réalisé de 2013 et ce par une meilleure étude par les services des dépenses envisagées, sans réduction de service public, mais grâce à une meilleure utilisation des crédits affectés.

Concernant le chapitre 12, les charges de personnel sont maintenues au même niveau que 2013.

II – Section Investissement

Le montant des dépenses d'équipement est de 2 777 586 € pour l'année 2014 auquel il convient d'ajouter les 542 169 € de restes à réaliser sur l'année 2013, soit un total de 3 319 755€ ce qui représente 499.50 € par habitant.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera en 2014 à 615 000 €.

Section de Fonctionnement

Recettes	: 8 234 241.00€
Résultat de fonctionnement reporté	: 0.00€
TOTAL	: 8 234 241.00€

Dépenses	: 8 234 241.00€
----------	-----------------

Section d'Investissement

Recettes	: 4 579 504 02€
Restes à percevoir	: 442 337.98€
TOTAL	: 5 021 842.00€

Dépenses	: 3 442 586.00€
Restes à payer	: 733 276.31€
Déficit d'Investissement reporté	: 845 976.69€
TOTAL	: 5 021 842.00€

VOTE : Pour voter le budget primitif 2014.

Pour : Mme Delphine ANTONETTI, M. Alain LAMOUR, Mme Marie-Thérèse SCHMALTZ, M. Alexandre FACCHIN, Mme Agnès PRIVAT, Mme Nicole NASTEV, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Bernadette BROSSEAU, Mme Caroline LAFAYE, Mme Patricia VINOT-PREFONTAINE, M. Philippe CIUCIU, M. Gilbert BOUDET, Mme Silvia THIEBAULT, Mme Michèle MEDARD, M. Patrick SOUTUMIER, M. Sylvain CROU, Mme Liliane ROLLAND, M. Frédéric MANCEAU, M. Stéphane DELALANDE, M. Badreddine ZIANE.

Abstentions : Ms HAMON, LENTIGNAC, COLLIN, JACQUIN, DEMAREST, Mme JEANNERET.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h19.